

Foire aux questions sur le B.U.T. GEII de l'IUT de Ville d'Avray

POSTULER

Je suis en filière générale, puis-je postuler en B.U.T. GEII ?

Le B.U.T. GEII recrute bien sûr des lycéens de filière générale. Toutes les spécialités des bacs généraux peuvent convenir mais les spécialités très adaptées sont : Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-Chimie / Sciences de l'ingénieur.

Je suis en filière technologique, puis-je postuler en B.U.T. GEII ?

Le B.U.T. GEII recrute bien sûr des lycéens de la filière technologie. Le bac STI2D (toutes options) est le mieux adapté au B.U.T. GEII. Les étudiants de ces filières représentent environ 50 % des effectifs.

Comment postuler en B.U.T. ?

Les candidatures se font sur la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr). Le B.U.T. est une formation sélective. Les dossiers des candidats sont étudiés et classés en fonction des résultats scolaires mais aussi des appréciations des enseignants du lycée.

Peut-on intégrer le B.U.T. en 2^{ème} année ? En 3^{ème} année ? À quelles conditions ?

Des passerelles sont prévues pour intégrer le B.U.T. en 2^{ème} ou 3^{ème} année. Néanmoins, ces intégrations dépendront des places disponibles pour accueillir de nouveaux étudiants et de la qualité du dossier des candidats. Une commission spécifique étudiera chacune des demandes.

Faut-il choisir son parcours dès la candidature sur Parcoursup ?

En B.U.T. GEII les parcours démarrent en 2^{ème} année. Les étudiants ont donc un an pour définir un projet et choisir un parcours. Lorsque les lycéens postulent en B.U.T. GEII sur Parcoursup, ils sont informés des parcours possibles dans chaque IUT, mais ils ne postulent pas pour un parcours en particulier. À l'IUT de Ville d'Avray, en GEII les trois parcours nationaux sont ouverts en fonction des effectifs :

- Automatismes et Informatique Industrielle
- Électricité et Maîtrise de l'Énergie
- Électronique et Systèmes Embarqués

L'inscription en B.U.T. est-elle toujours gratuite ?

Le B.U.T. est une formation universitaire. Elle est donc publique et gratuite. Les étudiants doivent acquitter uniquement les droits universitaires, ils sont de 170 € en 2021, à cela se rajoute la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) de l'ordre de 90 € en 2021. Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription.

Pour postuler en apprentissage, comment dois-je procéder ?

Pour le B.U.T. GEII de l'IUT de Ville d'Avray, l'apprentissage est proposé en 2^{ème} année, pour une durée de deux ans, ou en 3^{ème} année, pour une durée d'un an. Donc le lycéen n'a pas de démarche particulière à réaliser lors de la mise en œuvre de son dossier de candidature sur Parcoursup. C'est lors de la première année ou seconde année de B.U.T. que l'étudiant pourra opter ou non pour l'apprentissage.

FORMATION

Le programme est-il un programme national ?

Le contenu de la formation est élaboré au niveau national et tous les IUT développent son contenu. Chaque établissement peut néanmoins adapter les modules d'enseignements aux enjeux locaux avec environ 30 % du volume global d'enseignement (2000h). Le B.U.T. est donc un diplôme national.

Quelles sont les compétences principales du B.U.T. GEII ?

Le B.U.T. GEII repose sur 3 blocs de compétences communs : la conception, la vérification qui commencent dès la 1^{ère} année et la maintenance qui commence en 2^{ème} année. Les étudiants reçoivent donc une formation générale dans le domaine du génie électrique et l'informatique industrielle.

Quels enseignements sont proposés ?

Les enseignements reçus par les étudiants sont :

- électronique, énergie, automatisme et informatique industrielle, outil mathématique, physique pour les capteurs...
- gestion de projet, expression et communication, anglais...

Cette approche à la fois universitaire et professionnelle permet aux diplômés de poursuivre les études ou d'intégrer le marché du travail.

Qui forme les étudiants ?

Les étudiants sont formés par des équipes pluridisciplinaires. Il peut s'agir d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou des professionnels du secteur qui exercent votre futur métier.

Combien y-a-t-il d'heures de cours ?

Le B.U.T. est fondé sur un volume d'enseignements de 2000h plus 600h de projets tutorés sur 3 ans avec en 2^{ème} et 3^{ème} année plus de semaines de stage et moins d'heures de formation. Les étudiants ont donc environ 33h de cours par semaine les semestres où il n'y a pas de stage.

Comment se déroulent les cours ?

Les cours se déroulent sous trois formats différents : en promo entière, en groupe de TD (24 étudiants environ) ou en groupe de TP (12 étudiants environ). L'enseignement est particulièrement lié à la mise en œuvre concrète et les étudiants sont amenés à développer leurs compétences au travers de réalisations pratiques, d'activités de projet...

STAGES ET PROJETS TUTORES

Combien y-a-t-il de stages pendant la formation ?

Le B.U.T. prévoit entre 22 et 26 semaines de stage répartis sur les 3 ans. Les étudiants ont un stage de 8 à 12 semaines en fin de 2^{ème} année et un stage de 12 à 16 semaines en 3^{ème} année.

Les stages sont-ils évalués ?

Les stages sont une partie importante de la formation et donnent lieu à des évaluations. Ils font l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale.

Qu'est-ce qu'un projet tutoré ?

Les projets tutorés sont des travaux de groupe encadrés par un enseignant. Ils permettent aux étudiants de mettre en œuvre leurs compétences de façon concrète.

PARCOURS

Quels parcours sont proposés ?

Le B.U.T. GEII de l'IUT de Ville d'Avray propose les trois parcours nationaux :

- Automatismes et Informatique Industrielle
- Électricité et Maîtrise de l'Énergie
- Électronique et Systèmes Embarqués

Quand doit-on choisir le parcours ?

Le parcours est choisi en cours de 1^{ère} année. Les parcours démarrent en 2^{ème} année.

Puis-je choisir le parcours que je souhaite ou y-a-t-il une sélection à la fin de la 1^{ère} année ?

Les étudiants pourront choisir leur parcours mais dans la limite des places disponibles. Si un parcours est particulièrement demandé, une sélection interne pourra être organisée. Cependant, l'étudiant aura obligatoirement une proposition pour un autre parcours et une grande partie de la formation reste commune à tous les parcours.

Est-il possible de changer d'IUT pour suivre un parcours non présent dans mon IUT ?

Un étudiant qui souhaite suivre un parcours non proposé dans son IUT peut postuler dans un autre département GEII. Néanmoins, son intégration dépendra de son dossier et du nombre de places disponibles dans le parcours demandé. À l'IUT de Ville d'Avray, le B.U.T. GEII propose les trois parcours nationaux.

Est-il possible de changer de parcours entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année ?

Le parcours est prévu pour deux années et les étudiants réfléchissent en module de PPP (Projet Personnel Professionnel) à leur choix. Néanmoins, au cas par cas, il sera possible de changer de parcours mais cela dépendra du dossier de l'étudiant et de l'existence de places disponibles dans le parcours souhaité.

ALTERNANCE

Peut-on suivre les 3 ans de formation en alternance ?

Le B.U.T. GEII de l'IUT de Ville d'Avray ne propose pas d'alternance dès la 1^{ère} année, elle commence en 2^{ème} année si on le souhaite.

Peut-on choisir l'alternance pour une année ou deux années ?

La formation peut être suivie en alternance :

- Une année en B.U.T. 3
- Deux années en B.U.T. 2 et B.U.T. 3

OBTENTION DU DIPLOME

Comment valide-t-on le B.U.T. ?

Pour obtenir le Bachelor Universitaire de Technologie, il faut obtenir les 180 crédits européens ECTS d'une licence. Cela signifie qu'il faut valider 30 crédits par semestre durant 6 semestres et remplir les conditions d'assiduité.

L'assiduité est-elle obligatoire ?

L'assiduité est obligatoire en B.U.T. GEII. C'est une condition nécessaire à la réussite et l'apprentissage du travail d'équipe et de la professionnalisation.

Existe-t-il un système de compensation ?

Les UE d'un même niveau sont compensables.

Peut-on redoubler ?

Le redoublement est possible mais n'est pas un droit. Le redoublement est décidé par un jury qui tient compte des capacités de réussite de l'étudiant mais aussi de son assiduité et de sa motivation.

Le diplôme est-il reconnu ?

Le B.U.T. est un diplôme national, reconnu par le grade de licence professionnelle, BAC+3, niveau 6 (anciennement II) du cadre national des certifications professionnelles. Le Bachelor Universitaire de Technologie est aussi aligné sur les standards européens et bénéficiera d'une reconnaissance internationale facilitée.

APRES LE B.U.T.

Est-il possible de poursuivre les études après le B.U.T. ?

Le B.U.T. est un diplôme grade de licence professionnelle particulier car il donne de fait la possibilité aux étudiants de poursuivre en Masters à l'Université. Sur dossiers ou concours, les étudiants pourront intégrer des écoles d'ingénieur en fonction de leur mode de recrutement en 2^{ème} ou 3^{ème} année du B.U.T..

Quels métiers peut-on occuper après un B.U.T. ?

Les métiers qui peuvent être occupés à la sortie du B.U.T. GEII sont très variés et ne sont pas en partie liés au parcours choisi. Les diplômés peuvent occuper des fonctions dans de nombreux secteurs d'activités (aéronautique, automobile, défense, ferroviaire, gestion de l'énergie, spatial, radiocommunication, robotique, santé, spatial, etc). Les fonctions occupées peuvent être les suivantes : cadre technique, chargé d'étude, chef de projet, chargé d'essai, assistant ingénieur, etc

Est-il encore possible d'avoir un DUT ?

Le DUT est toujours délivré au bout de l'obtention des deux premières années de B.U.T.. Cela conduit à la délivrance du DUT nouvelle formule, intitulé ainsi car le volume horaire d'enseignement et le programme ont changé par rapport à l'ancien DUT délivré avant le B.U.T..

Est-il possible de se réorienter au bout de 2 ans ?

Au bout de deux ans, l'étudiant qui le souhaite peut changer de voie et rejoindre la filière classique à l'université en L2 ou L3 ou une licence professionnelle ou intégrer une école d'ingénieur en fonction de son mode de recrutement.